

---

## Lettre de Fréron à Moïse Bayle sur la prise de Toulon, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

Louis Marie Stanislas Fréron, Moïse Bayle

---

### Citer ce document / Cite this document :

Fréron Louis Marie Stanislas, Bayle Moïse. Lettre de Fréron à Moïse Bayle sur la prise de Toulon, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 262-263;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37392\\_t1\\_0262\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37392_t1_0262_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Argod, chef du 5<sup>e</sup> bataillon des Bouches-du-Rhône, a été fait adjudant général chef de brigade.

« Enfin Le Clerc, chef de l'état-major, porteur de cette dépêche, a été fait adjudant général chef de bataillon; il a montré dans cette journée une grande activité et beaucoup de talents militaires. J'invite le comité à le consulter sur notre état de situation.

« J'espère que le comité de Salut public ratifiera toutes ces nominations, qui sont le prix de la valeur et du mérite. Je suis désespéré que des lois formelles m'empêchent d'élever au rang d'officiers de braves soldats que j'ai vus combattre à mes côtés et qui ont bien mérité de la patrie; leur proposer de l'argent, ce serait leur faire injure (1).

« Nous le répétons, Toulon ne peut tenir, le courrier qui vous apportera la nouvelle de cette conquête suivra de peu d'heures le citoyen Le Clerc.

« Salut et fraternité.

« PAUL BARRAS.

« J'apprends que la redoute du Cap-Brun est en notre pouvoir, et que deux bataillons républicains occupent les hauteurs.

« Sugny, chef de bataillon, commandant d'artillerie, et La Harpe, chef de bataillon, commandant le 35<sup>e</sup> régiment, ont été faits chefs de brigade.

« PAUL BARRAS.

« La redoutable forteresse Malbousquet est à nous; Pomet a sauté; la redoute Blanche est évacuée, victoire sur victoire! Ça a été, ça va, ça ira! Le Cap-Brun est occupé par les Français. »

#### IV.

*Fouché à Collot d'Herbois, son collègue et son ami, membre du comité de Salut public (2).*

« Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué à la prise de Toulon en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices.

« La guerre est terminée si nous savons mettre à profit cette mémorable victoire. Soyons terribles pour ne pas craindre de devenir faibles ou cruels; anéantissons dans notre colère, et d'un seul coup, tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres pour nous épargner la douleur, le long supplice de les punir en rois.

« Exerçons la justice à l'exemple de la nature, vengeons-nous en peuple, frappons comme

(1) Dans l'original, à la suite de cette phrase, on lit cette autre phrase qui a été rayée : « Peut-être devrions-nous leur offrir, à l'exemple des Romains, les lieux que nous allons conquérir, c'est une idée que je vous soumets. »

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 860, pièce 11; *Moniteur universel* [n° 95 du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793) p. 383, col. 1]; *Premier Bulletin de la Convention* du 4<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 4<sup>e</sup> mois de l'an II de la République [mardi 24 décembre 1793].

la foudre et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté.

« Que de toutes parts les perfides et féroces Anglais soient assaillis, que la République entière ne forme qu'un volcan qui lance sur eux la lave dévorante; que l'île infâme qui produisit ces monstres qui n'appartiennent plus à l'humanité soit à jamais ensevelie sous les flots de la mer.

« Adieu, mon ami, les larmes de la joie coulent de mes yeux, elles inondent mon âme. Le courrier part, je t'écrirai par le courrier ordinaire.

« FOUCHÉ.

« P.-S. Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire, nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le feu de la foudre.

« Des courriers extraordinaires vont partir dans le moment pour donner la nouvelle aux armées. »

#### V.

« Ollioules, le 27 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

*Fréron à Moyse Bayle (1).*

« A peine avons-nous eu, mon cher ami, rétabli la tranquillité à Marseille, par les dernières mesures dont je t'ai fait part, et nous être assurés que nous ne serions point troublés sur nos derrières, que Barras et moi, nous sommes partis pour l'armée de Toulon, lui à la Farède, près La Poype, moi auprès de Dugommier, ne voulant pas paraître à la division de La Poype, pour ne pas donner de prise à la calomnie, qui eût mis à profit cette réunion. A peine réuni avec mes collègues Saliceti, Robespierre jeune et Ricord, nous avons résolu l'attaque générale; tu connaîtras les détails et nos succès aussi rapides qu'inespérés par notre lettre au comité de Salut public; je te réponds que les généraux et les représentants du peuple ont fait leur devoir dans cette journée mémorable, qui décide de la prise de Toulon. Saliceti et Robespierre ont marché avec la première colonne; j'ai rallié la seconde avec Ricord; elle avait été saisie d'une terreur panique par des cris de : *Sauve qui peut! A la trahison!* La tête s'est repliée en désordre sur le centre qui a fait 200 pas rétrogrades, et la confusion s'est mise dans les rangs. Plus de 300 fuyards ont jeté leurs armes. Je me suis précipité avec Ricord au milieu des baïonnettes; là, j'ai harangué la colonne composée de 4,000 hommes; je lui ai parlé avec véhémence. On ne voulait pas me reconnaître; il faisait une obscurité profonde; la pluie tombait par torrent, l'écharpe de mon chapeau ne pouvait être aperçue. Quand je dis que j'étais représentant du peuple, un officier me mit le pistolet sous la poitrine; je continuai mon discours, et je leur ordonnai, au nom de la patrie, de se rallier.

(1) *Second Bulletin de la Convention nationale* du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793). D'après le *Journal de Perlet* [n° 459 du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793) p. 197] cette lettre fut lue à la Convention par Moyse Bayle.

et de reprendre leurs rangs; heureusement Har-  
douin, qui commandait un bataillon, le même  
qui, à Paris, était commandant en second du  
2<sup>e</sup> bataillon de Marseille, vendu à Barbaroux,  
reconnut ma voix, m'embrassa, dit qui j'étais;  
la colonne se rallia, et nous marchâmes à sa tête.

« Cher ami, la République triomphe, et notre  
bonheur ne peut s'exprimer. Adieu, c'est ainsi  
que nous répondons aux calomnieux. Je  
t'embrasse de toute mon âme, et fraternelle-  
ment, ainsi que Laurent et Granet. Son frère  
ne me quitte pas dans mes courses nocturnes.

« Salut et fraternité.

« Signé : FRÉRON.

« P.-S. Nous allons attaquer Toulon cette  
nuit; elle est réduite à ses remparts; les échelles  
sont prêtes, nous allons donner l'assaut. »

## VI.

RAPPORT DU CITOYEN BARÈRE SUR LA REPRISE  
DE TOULON PAR L'ARMÉE DE LA RÉPU-  
BLIQUE. SÉANCE DU 4 NIVÔSE, L'AN II DE LA  
RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE (1).

Citoyens.

Les armes de la République ont encore  
triomphé.

Pendant que nous décernions des récompenses  
nationales pour le succès de l'armée contre Tou-  
lon, vous ne pensiez pas qu'elles étaient déjà  
méritées : les âmes libres s'entendent des deux  
extrémités de la République.

Les intrigants coalisés du dehors sont chassés;  
les intrigants coalisés de l'intérieur sont vaincus.

La coalition des brigands couronnés avait  
mérité de paralyser la puissance nationale  
sur les mers; la vente honteuse de Toulon, la  
corruption semée dans Brest et l'emparnement  
de Dunkerque étaient leur point d'appui. Mais  
les représentants du peuple ont conservé la  
commune de Brest à elle-même, à la République;  
les Anglais ont lâchement fui devant Dun-  
kerque; et la valeur française, indignée de tant  
de trahisons, a tenté un dernier effort contre  
les infâmes Toulonnais.

Ainsi donc l'Anglais a échoué à Dunkerque,  
à Saint-Malo, à Granville, à Cherbourg,  
à Brest, à Bordeaux, à Marseille et à Toulon.

Ainsi donc la Méditerranée est reconquis; le  
canal de navigation du commerce français est  
enfin libre. Le canon victorieux, tiré contre  
l'Espagnol fugitif et l'Anglais destructeur, a  
déjà retenti aux Dardanelles et dans toute  
l'Italie. La Corse sera délivrée de l'ambition  
vénale des Paolistes, et les subsistances assu-  
rées rendront enfin au Midi l'énergie qu'il  
n'aurait jamais dû perdre. Les subsistances  
et la Méditerranée, voilà la grande conquête  
de Toulon.

Ainsi disparaissent à la fois la famine et la  
calomnie, les intrigants et les diffamateurs.

Encore hier, les aristocrates, dans leurs salons,  
annonçaient de prétendus revers sous le fort  
de Lamalgue. Des intrigants exhalaient leur  
hypocrite douleur; on décriait les représen-  
tants, on excitait leur vengeance; des mouve-  
ments désordonnés et contradictoires étaient  
imprimés à l'opinion publique, des terreurs  
étaient répandues. L'esprit public menaçait d'une  
dégradation sensible.

Citoyens, le génie de la liberté a, d'un seul  
coup, terrassé tous ces obscurs ennemis, tous  
ces vils intrigants qui, trafiquent des fausses  
nouvelles et des fausses terreurs; tous les  
corrupteurs du peuple qui l'égarèrent ou l'exas-  
pèrent en sens divers, vont disparaître avec  
leurs motions insensées et leurs nouvelles par-  
ticulières.

Mais heureusement les intrigants n'ont pu  
parvenir assez tôt jusqu'aux frontières de la  
Méditerranée. Nous n'avons eu des succès à la  
Vendée que lorsqu'ils ont disparu; nous n'avons  
eu des succès à Toulon que lorsqu'on s'est rallié  
autour d'un arrêté sorti du centre du gouver-  
nement. Pour les terrasser, il me suffira de vous  
apprendre les détails des lettres que nous rece-  
vons; lire ces lettres, c'est lancer la foudre  
contre les aristocrates, les hypocrites et les  
contre-révolutionnaires.

Les brigands ont fait des désastres en fuyant.  
C'est ainsi que les bêtes féroces marquent tou-  
jours leurs pas par des destructions. Mais les  
bois des émigrés, l'activité des marins, la réqui-  
sition des ouvriers, les biens des contre-révo-  
lutionnaires, nous redonneront bientôt une marine  
formidable.

Jamais armée ne s'est conduite avec autant  
d'héroïsme. Les représentants du peuple mar-  
chaient à la tête des colonnes républicaines.  
Salicetti, Ricord, Fréron, Barras et Robespierre  
jeune, le sabre nu, ont indiqué les premiers aux  
troupes de la République le chemin de la vic-  
toire, et ont monté à l'assaut. La pluie, le temps  
le plus affreux, n'ont pu ralentir un instant  
l'ardeur des armées républicaines.

Vous décréterez donc que l'armée dirigée  
contre Toulon a bien mérité de la patrie.

Depuis longtemps, le peuple vous demande  
des fêtes civiques : quelle plus belle circon-  
stance s'est présentée au législateur pour décréter  
une fête nationale !

C'est là, au milieu des acclamations du  
peuple, en présence de sa justice impartiale et  
souveraine, que les représentants près l'armée  
de Toulon doivent distribuer les couronnes  
civiques et les récompenses nationales aux sol-  
dats de la République qui ont fait des actions  
héroïques. Nous ne vous proposons aucune  
récompense particulière pour les représentants :  
avoir rempli leur devoir, est la plus belle récom-  
pense des représentants du peuple.

Mais ce n'est pas assez en révolution de décer-  
ner des récompenses, il faut aussi infliger des  
peines; il faut que les noms des villes rebelles  
disparaissent avec les traîtres. Le nom de Tou-  
lon sera donc supprimé; il faut que la conquête  
des Montagnards sur les Brissotins qui avaient  
vendu Toulon, soit imprimée sur le lieu où fut  
cette ville infâme : il faut que la foudre natio-  
nale écrase toutes les maisons des marchands  
Toulonnais : il ne doit plus y avoir qu'un  
port et des établissements nationaux, pour le  
service des armées, des flottes, des escadres,  
et pour les subsistances et les approvisionne-  
ments.

(1) Bibliothèque nationale : 8 pages in-8° t. 3<sup>e</sup>,  
n° 620; Bibliothèque de la Chambre des députés :  
*Collection Portier (de l'Oise)*, t. 49, n° 13. Le rapport  
de Barère sur la prise de Toulon existe aux *Archives  
nationales* sous les cotes AFII 44, pl. 346, p. 28 et  
ADXVIII<sup>n</sup>. 304, n° 52.